

### Le saviez-vous ?

En 2022, 1 habitant du SITOM a produit :

- 85.8 kg d'emballages recyclables et de papier
- 143 kg d'ordures ménagères
- 210 kg en déchetterie

**Coût habitant tous services confondus** en 2022 : 78 € soit 1,5 € par semaine

La baisse de la consommation des ménages et de l'activité économique dans le secteur du bâtiment au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 génère des baisses très importantes des cours de reprise des matériaux issus des bacs et silos jaunes etc. (plastiques, cartonnettes ...).

*Exemple : -76€ HT par tonne pour le plastique clair (PET) au mois de mai par rapport à avril et encore -143 € HT par tonne sur juin...*

*Soit -323 € HT par tonne de janvier à juin inclus.*



### Augmentation du coût des marchés de collectes et d'exploitation des déchetteries au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Chaque année, les coûts des marchés sont révisés pour permettre de suivre l'évolution d'indicateurs tels que les coûts d'énergie, les salaires, les frais et services divers...

Évolution des marchés de collecte 2022-2023 :

- En porte à porte : entre +11,80 % et +12,42%
- En silos : +18,70 % sur les silos OMR et +20,2 % pour les silos déchets recyclables

Évolution des coûts des marchés des déchetteries 2022-2023 : +14,30%

Compte tenu de la bonne gestion du SITOM en 2022, le taux de révision qui a été appliqué en 2023 sur le Budget prévisionnel est de **+ 10% par rapport au DOB 2022**

### Augmentation des participations votée

Les participations des Communautés de Communes sont calculées à hauteur du besoin de financement nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel de fonctionnement, y compris les annuités d'emprunts.

Le **besoin de financement** présenté lors du DOB 2023 est 7 677 413 €, soit une augmentation de 10,74 % par rapport au *besoin de financement 2022* (6.852.473 €), et une augmentation de 12,56 % par rapport à la *participation appelée en 2022* (6.712.476 €)

Au vu du résultat de clôture du SITOM en 2021, l'appel à participation 2022 avait été réduit de 4,5 % par rapport au besoin de financement, soit un appel de 6.712.476 €.

Au vu du résultat de clôture de l'exercice 2022, le SITOM a décidé cette année encore, de **diminuer l'appel à participation 2023 des communautés de communes pour le ramener à 7.048.100 €, soit une réduction de 8,19 % par rapport au besoin de financement 2023 :**

*Cette décision a permis de limiter l'augmentation des participations à +5 % par rapport à la participation appelée en 2022.*

Les charges du SITOM couvertes par la contribution des communautés de communes sont compensées par l'évolution des bases fiscales. **Sur la CCVG par exemple, ce mécanisme a**

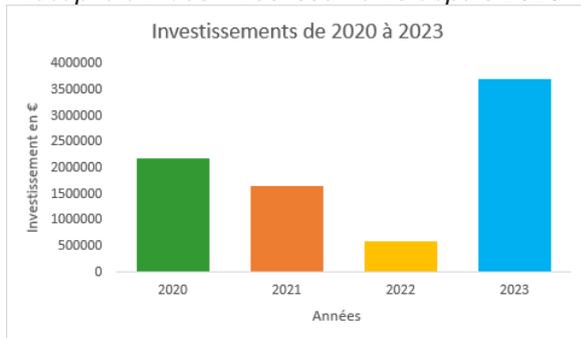
conduit à une baisse moyenne du taux de TEOM de 5,46% en 2023, suite à la très forte augmentation des bases foncières (+7,80%).

### Focus sur les investissements du SITOM SUD RHÔNE

Comme toutes les collectivités, le SITOM réalise des investissements, budgétés chaque année et votés par les représentants des communes délégués au SITOM.

Les principaux postes concernent les déchetteries (construction ou entretien), la fourniture des contenants de déchets recyclables (bacs ou silos) et d'ordures ménagères....

#### *Récapitulatif des investissements depuis 2020*



Les **investissements** sont financés par l'ensemble des communes du SITOM alors que le **fonctionnement** est financé par la communauté de communes qui bénéficie de la prestation.

### Point sur le projet de déchetterie du SITOM sur la CCVG.

Les élus du SITOM ont inscrit aux budgets 2021, 2022 et 2023, la construction d'une déchetterie sur la vallée du Garon. Ils ont pris l'engagement par délibération du 26 avril 2023 de réaliser une déchetterie sur Brignais, sur un terrain communal en bordure de l'A45, dès que les négociations foncières avec la commune auront abouti.

### Construction des locaux du SITOM à Montagny

Dans le cadre de l'augmentation des compétences et des effectifs du SYSEG, ce dernier a fait part de sa demande d'acquisition de la part des locaux du

SITOM au sein de la MIE située à Brignais. Les intentions des 2 syndicats ont été formalisées par des délibérations en décembre 2022.

Le SITOM et la commune de Montagny se sont engagés dans un projet commun, pour la construction des locaux du SITOM et ceux des services techniques communaux, dans la ZAC du Baconnet.

#### *Projet des locaux du SITOM à Montagny*



### Le SITOM et le réemploi

5 déchetteries du SITOM comptent un conteneur maritime qui accueille toute l'année, par campagne, des actions de collecte d'objets pour favoriser le réemploi. Des actions ciblées par campagne de collecte sont privilégiées, en partenariat avec des associations spécifiques demandeuses, afin de garantir une valorisation optimale des objets récupérés.



Les palettes bois sont également collectées toute l'année pour être réparées et réemployées.

Les gardiens sont formés à ces actions de réemploi et dirigent les usagers vers les conteneurs dédiés.

Le réemploi participe aux actions de réduction des déchets, engagées par le SITOM depuis 2007

L'impact sur les tonnages est notable :

- Baisse de 6 Kg / habitant en 2022 sur les encombrants
- Baisse de 4 Kg / habitant en 2022 sur le BOIS

## Des jeunes s'engagent avec le SITOM en faveur du réemploi

Dans le cadre d'un concours organisé par le SITOM sur la CCPO auprès de l'ensemble des conseils municipaux des jeunes, une **action de collecte pour réemploi des fournitures scolaires a été proposée par les jeunes de la commune de Chaponnay**. Cette action prend forme avec l'aide de l'association Emmaüs, sur les mois de juin et juillet, sur les points réemploi des déchetteries de Ternay et Saint-Symphorien-d'Ozon



## Tri à la source des biodéchets

Le SITOM a organisé dans chacune des trois communautés de communes, une rencontre avec les maires, les élus, les services techniques, services communication, directions générales afin de leur présenter le bilan de l'expérimentation sur le tri à la source des biodéchets menée en 2021-2022 et de présenter les propositions du plan de déploiement 2023.2024.2025 de ce tri/valorisation, tous deux validés et soutenus par l'ADEME, dans le cadre de la loi AGEC



Ce projet doit permettre de dynamiser le compostage individuel, de déployer le compostage partagé et d'ajouter des bornes de collecte en centre-ville pour les logements sans espace vert, afin de répondre aux enjeux de réduction du gaspillage, de prévention et de valorisation des déchets.

## Le nouveau site web du SITOM SUD RHÔNE vient de voir le jour !

Depuis la mi-mai 2023, le SITOM SUD RHÔNE dispose d'un nouveau site internet, le graphisme et la conception de l'ancien site nécessitant une refonte totale.

Découvrez-le : [www.sitom-sud-rhone.com](http://www.sitom-sud-rhone.com)

Développé par la société Harvest, ce nouveau site web, conçu de manière responsable afin de limiter son empreinte carbone, est en ligne pour donner accès à l'ensemble des informations sur la prévention, la réduction et le tri des déchets de notre territoire. Offrant une navigation visuellement agréable et très intuitive, il comprend de nouvelles fonctionnalités qui permettent aux usagers de contacter directement les interlocuteurs du SITOM pour la demande de mise à disposition d'un bac jaune, la commande d'un bac gris ou d'un composteur, pour être accompagné dans la mise en place d'un composteur partagé...

Ce nouveau site sera prochainement complété par une boutique en ligne de bacs gris et composteurs.



Bel été et **BONNES VACANCES** à vous tous.